

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 29 JUILLET 1846.

Après avoir usé tous les arguments en faveur de son candidat du midi, le juste-milieu a peur, il s'effraie des résistances qu'il rencontre ; les promesses qu'il a faites, les séductions qu'il a prodiguées n'ont pas opéré assez de conversions pour le rassurer, et maintenant qu'il a encouragé toutes les prétentions, surer, et maintenant qu'il ne tiendra, plus qu'il ne peut donner, il s'effraie plus qu'il ne cherche à l'éveiller chez les électeurs. Les amis de M. Sauzet et l'ex-député lui-même vont répétant dans toutes les réunions, sur tous les tons, avec tous les accents : Ne pas nommer M. Sauzet ! mais cela serait de la folie. Voyez donc quel honneur pour Lyon que le président de la chambre appartienne à la députation lyonnaise ! Quelle gloire pour Lyon d'avoir été le berceau de M. Sauzet ! Que Lyon doit être fière d'avoir pour député un homme que les représentants de la France ont mis à leur tête !

Toujours la même phrase retournée de mille manières, le même point d'admiration placé d'une façon différente ! M. Sauzet ne dédaigne pas de recourir à ce moyen ; dans ses visites nombreuses, dans les meetings qu'il tient tous les jours, au milieu de ses sollicitations les plus ardentes, il essaie de toutes les cordes de son instrument, il cherche quelle est la fibre la plus sensible de ses auditeurs, il tâtonne ; il a parlé des intérêts matériels, et ce moyen, qui avait si bien réussi hier, manque aujourd'hui son effet devant d'autres hommes ; il a parlé de la sagesse de la politique ministérielle qui a conservé la paix à la France, et il voit quelques figures se rembrunir à la pensée de ce que coûte cette paix ; il abandonne cette pensée, et, arrondissant son geste, emmiellant sa voix, il s'écrie tout-à-coup avec un attendrissement assez bien joué : Eh ! Messieurs, est-ce pour moi que je sollicite la députation ? Si je tiens à l'honneur de vous représenter, c'est parce que la chambre me fait l'honneur de me choisir pour président, et que cet honneur est pour vous plus encore que pour moi... Et partant de ce thème, avec sa parole vide, ballonnée, son éloquence sans vigueur, il s'efforce de démontrer que Lyon doit être la plus glorieuse de toutes les cités parce qu'elle compte parmi ses députés le président de la chambre.

Cela est peu modeste, mais il s'agit de triompher, et on ne regarde pas aux moyens ; demandez donc de la modestie à ceux qui ont employé tous les genres de corruption ! Est-il bien vrai que Lyon doit être fière du président ? Est-ce bien la chambre qui le nomme, qui choisit dans son sein le talent le plus élevé, le caractère le plus noble, l'homme le plus ferme, le plus capable de maintenir la liberté des discussions, d'imposer aux passions, et, dans les moments de luttes ardentes, de dominer la tempête au nom de la raison ? M. Sauzet a-t-il aucune des qualités ? Le ministère Guizot a vu dans M. Sauzet un homme qui se courberait devant toutes ses volontés, qui n'aurait pour lui que des complaisances, dirigerait les discussions dans le sens ministériel, abdiquerait toute impartialité afin de faire triompher le cabinet, et il l'a désigné pour président à sa majorité formée de fonctionnaires publics ; disons mieux, il le lui a imposé. Lyon doit-elle être bien fière de ce qu'un système condamné par la nation a choisi M. Sauzet pour président ; de ce que M. Guizot, qui a trompé tous les instincts généreux, amoindri la considération dont jouissait la France, perdu son influence à l'extérieur, et, par sa résistance obstinée

à toutes les améliorations, préparé des tempêtes, a bien voulu accepter le bras de M. Sauzet, le concours de M. Sauzet dans une œuvre qui humilie la nation, en attendant qu'elle jette la perturbation la plus profonde dans ses intérêts matériels ?

Vous nous menez aux dissensions civiles ; nous marchons à des luttes nouvelles, et nous y marchons, nous y sommes entraînés invinciblement, si M. Guizot reste au ministère, si la majorité pritchardiste est renvoyée à la chambre, si M. Sauzet est encore élu président ; et vous voulez que nous soyons fiers de vous, qui allez pousser la nation dans un abîme dont nous ne voyons pas le fond ! La France a été fière de ses Manuel, de ses Foy, de ses Benjamin Constant, de ces hommes de courage et de talent, et des villes ont pu être glorieuses de leur avoir donné le jour. Mais vous !

S'il était permis de mêler un nom célèbre à un nom obscur et qui menace de le devenir chaque année de plus en plus, nous dirions à M. Sauzet que la Corse n'est pas fière de Napoléon parce qu'il a été empereur des Français, mais parce qu'il a été un grand capitaine, un génie extraordinaire, parce qu'il a été le représentant et le défenseur de la nationalité française, parce qu'il a préféré l'abdication et l'exil au démembrement de la France. Quelle ville, s'il vous plaît, revendique l'honneur d'avoir donné le jour à Louis XV ou à Charles VI ?

Lyon, être fière de M. Sauzet ! Et pourquoi ? à quel titre ? Est-ce parce que M. Sauzet a courbé sa patrie aux pieds de l'Angleterre, parce qu'il l'a humiliée, alors qu'elle n'avait pas même à redouter la guerre dont les Anglais ne voulaient pas plus que nous ? Oh ! si le président de la chambre fut descendu de son fauteuil lorsque le ministère osa proposer l'abdication politique de la France, s'il fut monté à la tribune pour défendre l'honneur national, si, dans le cas où son exemple n'eût pas entraîné la majorité, il eût donné sa démission de président, le pays tout entier eût applaudi, et Lyon serait fière à bon droit d'un homme qui l'eût honorée ; mais celui qui a voté les hontes de l'indemnité Pritchard, qui a présidé la chambre durant ces déplorables discussions, celui qui a voté les fautes, les humiliations, les mystifications du Maroc, celui-là honorer Lyon ! C'est Lyon qui vous a honoré jusqu'ici, et vous ne méritez pas l'honneur qu'elle vous a fait, car vous avez sacrifié la gloire, la dignité et les intérêts matériels de votre patrie.

Une nombreuse réunion d'électeurs de l'Ouest a eu lieu. M. César Bertholon a exposé ses vues sur les réformes qu'il serait utile d'opérer immédiatement ; il a indiqué en fort bons termes comment il comprenait les devoirs du député ; il a esquissé rapidement, mais avec chaleur, l'état actuel de notre pays qu'on se plaît à nous représenter sous des couleurs trompeuses ; il a fait justice de cette prétendue prospérité matérielle dont on fait tant de bruit, et qui ne se soutient qu'à l'aide d'un énorme budget qui va toujours croissant. M. César Bertholon a ensuite répondu à diverses interpellations qui lui ont été adressées par plusieurs électeurs ; ses réponses ont été accueillies avec faveur. L'assemblée était présidée par M. Lobreau. Nous n'avons pas besoin de dire que tout s'est passé très convenablement, et que la plus grande cordialité a régné dans cette réunion. Nous avions donc raison de dire que le collège de l'Ouest tendait à se réveiller de l'état de torpeur dans lequel il est resté plongé si long-temps, et à entrer dans des voies de progrès et de patriotisme. Que les électeurs qui

ont adopté la candidature de M. César Bertholon continuent leur œuvre, et l'on verra que le juste-milieu est singulièrement compromis dans ce collège et qu'il y a fait son temps.

Une division déplorable vient de se manifester à Rouen parmi les électeurs de l'opposition. Le ministère doit se frotter les mains, car ce sont les divisions qui seules peuvent assurer son succès. Nous pensons cependant que le sentiment du bien public finira par prévaloir chez les électeurs de Rouen, et qu'ils sauront faire face à l'ennemi commun au moment décisif.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui nous ont déterminés à agir activement contre le ministère du 29 octobre, nous les avons suffisamment établies, et si nous nous y sommes engagés, il a fallu que nous vissions clairement qu'il importait avant tout de mettre fin à sa déplorable administration. Nous savons aussi bien que personne les faiblesses de la gauche ; mais elle devient, en l'état des choses, un rempart contre un despotisme plus complet et contre des entreprises plus téméraires de la part du pouvoir personnel. Ce rempart, quoique peu solide, peut encore nous servir dans une crise grave et décisive. D'ailleurs, nous n'ignorons pas que nous ne pouvons guère espérer faire entrer dans la chambre des hommes nouveaux ayant nos convictions, et nous en avons pris notre parti sans trop nous en affliger. Quand les élections seront terminées, nous nous expliquerons sur ce point.

On nous écrit pour nous assurer qu'un constructeur de maisons vient de s'engager à voter pour M. Martin et à lui obtenir quelques voix, moyennant promesse qu'on établira des banquettes le long du cours d'Herbouville. Nous mentionnons ce fait sans le garantir, et comme un bruit qui est parvenu jusqu'à nous ; nous verrons bien s'il sera rectifié.

On se rappelle qu'aux élections de 1842 M. Considérant était soutenu par le ministère et qu'il se présentait sous sa bannière ; cette année M. Considérant vient de faire une évolution nouvelle : il se porte comme candidat de l'opposition dans un collège de l'Ouest. Pour certains hommes, les opinions politiques sont, comme on voit, un vêtement commode, qu'on change à volonté, selon les circonstances.

Nous savions depuis long-temps ce que nous devions penser des opinions politiques de M. Blanqui, que la Presse présentait ces jours passés comme appartenant à l'opposition. Voici ce qui confirme notre opinion sur lui :

« M. Blanqui, dit l'Indicateur de Bordeaux, se présente au collège du Nord. Notre étonnement a été assez grand quand nous avons vu surgir tout-à-coup sa candidature. L'honorable professeur du Conservatoire des Arts et Métiers est, à coup sûr, un économiste distingué et un homme de beaucoup d'esprit ; il nous en a donné la preuve dans les explications qu'il a présentées dans la réunion des conservateurs qui s'est formée à la Bourse ; mais sa conduite politique nous a paru, à quelques jours d'intervalle, présenter une contradiction qui nous a semblé singulière.

» D'après la profession de foi publiée par M. Blanqui dans la Presse, nous l'avions pris pour un candidat du centre gauche et de l'opposition ; à Bordeaux, devant l'assemblée de ses juges politiques, M. Blanqui revient sur ses premières déclarations pour se ranger dans la classe des soutiens du ministéralisme le plus pur. Il se peut que cette opinion nouvelle, soutenue par M. Blanqui d'une

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 JUILLET.

LUCIE.

Sur la route d'Agen à Bordeaux, au milieu d'un pays d'une admirable fertilité, où la vigne, le blé, le prunier et le tabac ne demandent qu'à pousser, en face de la Garonne qui se montre là dans toute sa magnificence, au bord d'un coteau ombragé d'arbres séculaires, se trouve un paisible village. Une circonstance fortuite m'y retint deux jours. Je recueillis de la bouche d'un vieillard le récit suivant dont les souvenirs et les traditions de ce pays garantissent la véracité. Je tiens donc, jusqu'à preuve du contraire, une histoire pour authentique. J'ajouterai volontiers, en empruntant des expressions d'un vieil écrivain (Charles Feyret), que « c'est quelque chose de plus rare, esmerveillable, je ne sçay si j'oserois dire de plus rare que tout ce qu'on a vu en ce genre. »

C'est une population nombreuse et d'affaires actives, ce village était, au commencement du siècle dernier, la résidence d'un notaire ; je crois qu'il en est resté quelques débris aujourd'hui. Chacun, dans ce pays-là, est possédé du démon de la propriété. On vend, on achète, on échange, on aliène. Ce qui s'y fait de papier timbré est effrayant.

Le notaire nous a près de quatre-vingts ans en arrière. Il était, quelques mois seulement en possession de son étude. Il habitait une maison nouvellement bâtie, la première que vous rencontriez en venant de Marmande.

Un jour, à dix heures et demie du soir, le marteau de la porte de la maison, soulevé par une main mal assurée, frappa un

son secours.

Jules Darblay (c'était le nom du notaire) se hâta d'engager ces deux femmes à entrer chez lui ; il prit l'enfant, le posa sur un fauteuil sans que le petit ange se réveillât, et guida la jeune mère vers un autre fauteuil ; elle s'y laissa tomber et s'évanouit.

En ce moment, Mme Darblay, la mère de Jules, rentra chez elle, revenant de passer la soirée chez une voisine ; elle fut surprise de trouver dans son modeste salon des visiteurs qu'elle n'attendait point, mais, bonne et compatissante, elle s'empressa de venir à leur secours. Elle donna sa propre chambre à la jeune personne, qui reprit bientôt connaissance, et qui se laissa transporter, sans dire un mot, dans le lit qu'on lui avait préparé ; l'enfant fut placé près d'elle, dans un petit berceau ; la vieille dame s'installa dans une pièce au rez-de-chaussée ; Jules céda son appartement à sa mère, et il passa la nuit dans la salle à manger. Tout le monde se livra au repos.

Le lendemain matin, l'on s'aperçut que la vieille dame était, avant le jour, sortie par la croisée donnant sur la grande route ; elle avait disparu ne laissant aucune trace de son séjour ; sa compagne se trouva être sourde-muette, de sorte qu'il était difficile de savoir qui elles étaient.

La pauvre jeune femme cependant avait l'air si doux, si fait pour gagner les cœurs, ses manières étaient si distinguées, l'enfant était si frais, si blond, si souriant, qu'il était impossible de ne pas s'intéresser à ces deux faibles créatures. Leur costume portait d'ailleurs l'indice d'une certaine richesse ; il démontrait que ce n'était point à des aventurières que l'on avait donné asile.

Au bout de deux ou trois jours, l'on en était parvenu à pouvoir tenter, au moyen de gestes, quelques essais de conversation. La jeune femme fit entendre à ses hôtes qu'elle demandait en grâce qu'il ne lui fût adressé aucune question sur le passé, et qu'elle souhaitait d'eux la faveur de rester sous le toit hospitalier où elle avait été accueillie. Elle tira en même temps une bourse contenant une somme suffisante pour défrayer, à ce qu'elle fit comprendre, tout ce qu'elle et l'enfant pouvaient occasionner de dépenses durant un an. Interrogée sur son nom, elle hésita un peu, puis elle indiqua qu'elle s'appelait Lucie.

Lorsque Jules se trouva seul avec sa mère, Mme Darblay combattit vivement l'idée de souscrire à la demande de l'inconnue ; elle parut très frappée du tort que pourraient faire à son fils tous les bavardages, tous les caquets auxquels cette aventure un peu étrange fournirait un aliment presque inépuisable.

Le jeune notaire fut d'un avis tout contraire ; il insista avec chaleur sur

la cruauté qu'il y aurait à jeter hors de chez soi, à exposer à toutes sortes de malheurs deux pauvres créatures auxquelles une main secourable était si nécessaire ; il prétendit que les sots propos des voisins cesseraient bientôt d'eux-mêmes, et, quant au scandale, la présence de Mme Darblay en excluait la possibilité.

Le fait est que Jules n'avait pu voir, sans une émotion profonde, la personne si inopinément jetée au milieu de son existence monotone. Yeux bleus et expressifs, taille charmante, mouvements doux, les pieds et les mains d'une rare distinction, voilà Lucie. Jules ne douta pas un instant que le mystère qui couvrait la biographie de la séduisante inconnue ne vînt à se soulever un jour ; il se surprit maintes fois faisant des rêves de bonheur qu'il n'osait pas s'avouer lui-même ; au milieu de la lecture d'un contrat ou d'un testament, il se réveillait comme en sursaut, sa pensée errait loin du griffonnage légal que parcourait son œil distrait.

Des semaines, des mois s'écoulaient. Lucie paraissait heureuse, pleine d'attentions pour la famille dont elle partageait l'existence ; elle se montrait adroite, laborieuse, empressée, d'une humeur égale ; elle s'était fait adorer de Mme Darblay ; à l'aise avec Jules, elle lui jetait, sans arrière-pensée et sans façon, son frais sourire, sa main blanche et son regard limpide. Le pauvre jeune homme en perdit la tête ; après de longs combats avec lui-même, après de pénibles hésitations, il ouvrit son cœur à sa mère, il voulait épouser Lucie. Mme Darblay gronda, discuta, puis s'apaisa, puis se rendit. Lucie parut recevoir sans étonnement la déclaration passionnée que, moitié à l'aide du langage des signes, moitié par écrit, Jules lui adressa ; elle lui tendit la main, et ses yeux s'illuminaient de tendresse et de reconnaissance ; huit jours après, le mariage avait été célébré. On ignorait alors toutes les formalités qu'a inventées le code civil pour assurer le bonheur des époux.

Vous me direz que ceci devient par trop invraisemblable, qu'on ne donne pas son nom à une sourde-muette qui vient un soir tomber à votre porte, un marmot au cou ; que Jules s'exposait à voir un jour arriver chez lui un premier mari de sa femme. Tout cela est plausible, mais je raconte ; je serais au désespoir de rien inventer.

Il n'y eut d'ailleurs pas d'union plus heureuse que celle de Jules et de Lucie ; jamais, et pour cause, de reproches, d'exclamations d'impatience, de ces mots aigres-doux que l'on s'adresse souvent dans les plus tendres ménages.

Lucie devint successivement mère de quatre enfants : deux filles, deux garçons ; tout cela fut élevé avec le petit Henry, avec celui qu'elle tenait dans ses bras lorsqu'elle était venue demander l'hospitalité. La tendresse

elle alla ouvrir lui-même ; il se trouva en présence d'une femme de mise décente et d'un air respectable ; elle soutenait une jeune personne, mais amaigris, portaient l'empreinte d'une souffrance profonde et d'une résignation douloureuse. Elle pressait contre son sein un enfant qui se rose et endormie se montrait au-dessus d'une couverture qui couvrait son petit corps.

Le notaire, s'écria la plus âgée des deux femmes, au nom du ciel, au nom de l'humanité, ne refusez pas pour un moment asile à une infortunée qui se fatigue accablée. Voyez-la ; elle va mourir si l'on ne vient à

façon fort spirituelle, soit du goût des électeurs du parti conservateur; elle ne peut, sous aucun rapport, être du nôtre, et, à nos yeux, M. Blanqui ne peut être autre chose qu'un candidat ministériel. »

Le préfet consciencieux, le préfet modèle, M. Pellene continue dans tout le département de l'Isère les intrigues électorales dont il avait donné un avant-goût dans l'affaire relative à M. le Juge de paix de la Côte-Saint-André.

Il vient de faire nommer maire de la commune de Villeurbanne M. Amblard, dont il avait jusqu'ici combattu les principes et contrarié les dispositions.

On prétend que cette nomination est le résultat d'une convention par laquelle M. Amblard mettrait son influence à la discrétion de la préfecture. Nous ne pouvons pas ajouter foi à un tel bruit. M. Amblard lui-même cherchera à le détruire, nous n'en doutons pas.

Il est trop libéral, trop ami de son pays pour faire un acte que sa conscience lui reprocherait plus tard.

Maire ou non, M. Amblard votera comme il a toujours voté, c'est à-dire avec indépendance et liberté. (Communiqué.)

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On écrit de Bourges à l'Éclair de l'Indre :

« Depuis les élections de 1827, dans lesquelles échoua M. de Peyronnet, nous n'avions pas vu à Bourges l'intimidation pratiquée par l'autorité avec l'effronterie qu'elle y met aujourd'hui; à côté de la circulaire publique de M. Duchâtel il y a évidemment une circulaire secrète, spéciale pour chaque préfet.

« Le préfet menace les fonctionnaires d'une destitution immédiate s'ils ne votent pas pour M. Mater. « Et vous serez réputé, leur » dit-il, avoir voté contre lui s'il n'est pas élu. » Il va plus loin, il attaque les fonctionnaires passés; il a menacé un électeur de faire rectifier la liquidation de sa retraite. »

— On lit dans le même journal :

« Voici le bordereau des promesses faites cette semaine à des pères de famille dans l'arrondissement de La Châtre; nous ne savons si elles ont été toutes acceptées :

« 1° Une sous-lieutenance dans l'armée; 2° une perception; 3° une indemnité pour les pertes de l'année dernière; 4° une place au choix destinée à un jeune enfant de onze ans qui est encore sur les bancs du collège, mais qui donne les plus belles espérances; 5° une résidence au chef-lieu du département pour un officier de gendarmerie; 6° quatre places de surnuméraire.

« Ce n'est encore rien; on en fera bien d'autres jusqu'au 1^{er} août, mais on s'empresera de les oublier le lendemain. »

— Un monsieur bien mis se présente à la mairie d'une commune de la Châtre.

« Monsieur le maire?... »

— C'est moi, Monsieur.

— Voulez-vous avoir l'obligeance de me communiquer les plans du cadastre relatifs à votre commune?

— Très volontiers. Mais je désirerais savoir à quel titre vous les demandez.

— Monsieur, je suis employé au chemin de fer transversal.

— Mais, Monsieur, ce chemin de fer ne peut passer dans notre commune; il passera donc partout, ce fameux chemin... A moins qu'il n'y en ait deux?

— Pardon, Monsieur, c'est le même, et nous avons besoin des plans pour faire le tracé...

— Le tracé! le tracé!... Quel tracé?

— Eh! Monsieur, le tracé pour rire! » (Historique.)

— On lit dans l'Océan :

« L'arrondissement de Châteaulin, représenté par M. Goury, est en ce moment livré à tout ce que la corruption peut inventer de plus machiavélique. Les bureaux de tabac, les justices de paix, les tableaux, les places, sont jetés en pâture aux électeurs qui partagent avec le député pritchardiste la politique énervante de l'homme de Gand. »

— Nous en donnons avis aux électeurs, on peut enlever tout moyen de contrôle de l'administration sur les votes en exigeant du bureau qu'il ne lise, suivant le texte même de la loi, que le nom et la qualité reconnue du candidat. Toute épithète, toute périphrase devra être regardée comme non avenue et passée sous silence. Ainsi, le secret des votes sera conservé, et les meneurs électoraux ne pourront plus aller réclamer le prix du troupeau d'électeurs qu'ils se vanteraient d'avoir conduit, en rappelant la marque qu'ils auraient imposée. Chacun votera ainsi qu'il l'entendra, bien certain que personne ne viendra lui reprocher de n'avoir pas trahi le secret du vote, en affublant le candidat d'une épithète plus ou moins gracieuse. Les bulletins ne sont pas des lettres de compliments ou des albums; ils ne doivent contenir que le nom des

candidats, rien de plus, rien de moins. Nous donnons cet avis aux électeurs pour leur épargner des transactions honteuses qui n'aboutiraient absolument à rien.

— On lit dans l'Émancipation :

« D'après ce que l'on écrit de Carcassonne, M. Mahul, l'os des os, voudrait bien se regarnir de moelle ministérielle. Il est patroné par l'administration comme candidat opposé dans le collège extra-muros à l'honorable M. Fargues, député sortant. Notre ex-fugace préfet vient de faire une tournée dans laquelle certains maires et curés lui ont servi de cornacs bienveillants. Dans le Minervois, il s'est engagé à construire des routes plus ou moins vicinales, et, pour appuyer son dire, une escouade de cantonniers avait l'air de venir gratter la terre sur ses pas. Cette petite ruse de guerre n'a pas eu de succès durable, car les cantonniers ne peuvent être partout à la fois. »

On lit dans le Moniteur Industriel :

« La Bourse a présenté, pendant ces trois derniers jours, un singulier spectacle. La démoralisation était au comble. On allait jusqu'à dire que pas un seul chemin de fer ne résisterait, et cependant il y a eu reprise sur les actions de chemins de fer.

« C'était une énigme pour le plus grand nombre; mais, pour les habiles, c'était la chose la plus naturelle du monde.

« Voici l'explication de ces choses inexplicables en apparence :

« L'administration d'un chemin de fer ayant fait ces jours derniers un appel de 25 fr. par action, il s'est trouvé que les actionnaires ont préféré perdre les 100 fr. déjà payés que d'ajouter encore 25 fr. Dans cette situation, l'administration de la compagnie a cru devoir s'arrêter là et s'en rapporter à la générosité des chambres pour la restitution du cautionnement.

« Cela une fois connu, la situation de la chambre n'était plus douteuse. Aussi deux autres compagnies se sont décidées à mettre également la clef sous la porte et à s'en aller confesser humblement leur impuissance au gouvernement. Elles demanderont d'abord un secours, un appui, ou une garantie d'intérêt. Si cela leur est refusé, elles demanderont la restitution de leur cautionnement.

« Or, on le voit, si ces compagnies obtiennent un secours, les actions peuvent remonter; si ces compagnies obtiennent la restitution de leur cautionnement, ce que notre gouvernement ne leur refusera certes pas, elles pourront rembourser les actionnaires au pair.

« C'est ce que les habiles ont compris, et les habiles, ayant compris cela, se sont remis à acheter après avoir vendu en sauve-qui-peut.

« Ce n'est pas tout; on nous assure que depuis deux jours deux compagnies, quoique ayant deux puissants banquiers, renoncent à deux chemins de fer parce qu'elles ne peuvent trouver d'actionnaires sérieux, et parce que l'on ne trouve même plus aujourd'hui des administrateurs assez entreprenants pour souscrire une grande masse d'actions, ainsi que cela se faisait lorsqu'on pouvait immédiatement revendre les masses d'actions avec de grosses primes, avant même de les avoir payées.

« Ainsi, la seule liquidation qui se fait présentement des actions dont les administrateurs s'étaient surchargés va peut-être amener la non exécution actuelle de cinq ou six de nos principales lignes. Qu'arrivera-t-il donc lorsque les actionnaires seront appelés à effectuer le deuxième ou troisième versement du prix de leurs actions? »

Paris, le 27 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

On se rappelle que la chambre a voté des fonds pour la construction d'un autre ministère des affaires étrangères, qui sera contigu au Palais-Bourbon. L'édifice s'élève, et dans un an peut-être, le ministre des affaires étrangères pourra, quand le vote lui importera, faire venir en un clin d'œil tous ses commis députés. Avis aux collègues qui ont à élire ou à réélire des employés de ce ministère, ex-collègues de M. Drouyn-de-Lhuys.

— Plusieurs Italiens réunis hier, à dix heures du matin, dans l'église des Petits-Pères, assistaient à une messe célébrée pour l'anniversaire des frères Bandiera et des autres martyrs de la cause italienne, fusillés à Cosenza le 25 juillet 1844.

On remarquait, parmi ceux qui étaient présents, des émigrés de toutes les provinces de la Péninsule, des hommes de tous les rangs, de toutes les conditions. Il y avait aussi un compagnon des frères Bandiera, un des trois condamnés à mort avec eux, un de ceux qui sont restés huit heures dans la même chapelle avec les neuf martyrs de Cosenza. La vue d'un de ceux qui ont partagé l'héroïque agonie de Bandiera a rendu plus vive et plus solennelle la sainte commémoration de cette journée.

Mme François; la charmille les empêchait de me voir. Elles ont regardé autour d'elles, et, quand elles se sont cru bien seules, elles ont parlé l'une et l'autre. Je n'ai pas osé bouger, j'étais trop loin pour entendre ce qu'elles disaient; maman pleurait.

Cette révélation inattendue jeta Jules dans une extrême perplexité; il recommanda à l'enfant de ne souffler mot à qui que ce fût de ce qui venait de se passer, et il attendit un moment dans la soirée où il se trouva en tête à tête avec sa femme. Alors il lui fit part de ce que le hasard lui avait appris, il la supplia de ne pas persévérer dans ce mutisme désolant. Lucie parut faire un effort sur elle-même.

— Tu as bien tort, Jules, lui dit-elle d'une voix douce et nettement accentuée; tu aurais dû respecter des secrets qui ne sont pas seulement les miens et où tu ne peux essayer de pénétrer sans nous perdre tous et à jamais; tu m'as entendue, c'est pour la première, pour la dernière fois.

Jules tomba aux pieds de sa femme, il pleura, il supplia, il s'accusa, il jura de se conformer en tout à sa volonté, pourvu que de temps en temps, ou tout au moins une fois encore, elle voulût bien faire entendre sa voix. Tout fut inutile, elle était rentrée dans son rôle, sa figure demeurait impassible, elle n'entendait plus.

Dans le courant de la nuit, Lucie disparut avec Mme François. On chercha dans toute la maison, on explora toutes les maisons du village; ces recherches furent absolument inutiles.

Il faut renoncer à peindre le désespoir de Jules; il espérait durant quelque temps que sa femme reviendrait, qu'il recevrait du moins quelque lettre. L'année s'écoula, aucune nouvelle; la santé du notaire s'altéra; l'étude était négligée; les enfants, mornes, abattus, privés de leur mère, tombèrent malades de leur côté, et il y en avait deux en véritable danger, lorsque revint l'époque où se montrait ponctuellement Mme François; on l'attendait avec une extrême anxiété, on n'espérait pas la revoir.

Elle revint; ignorant l'état des choses, son premier mouvement, en franchissant le pas de la porte, fut de tendre à Jules un sac qu'elle tenait à la main.

— Eh! que me fait votre or? s'écria le notaire d'une voix terrible; venez, voyez ces enfants mourants loin de leur mère; allez lui raconter son ouvrage; elle est perdue, perdue pour nous, dites lui qu'elle nous tue.

Jetant par terre le sac dont elle était munie, l'inconnue sortit précipitamment; Jules, atterré, ne songea à la suivre que lorsqu'elle était déjà trop loin pour qu'il pût la rejoindre.

Huit jours après, c'était encore à dix heures du soir, Mme François rentrait chez le notaire; cette fois-ci elle n'était pas seule, Lucie la précédait.

Chronique.

La commémoration des journées de juillet a eu lieu hier comme es autres années, c'est-à-dire sans aucune apparence de fête. Le feu d'artifice qui a été tiré le soir a été des plus mesquins et n'a satisfait personne.

— Le 21 juillet, à quatre heures du soir, MM. de Fleurieux et de Tournon, M^{lles} de Fleurieux et de Tournon, se rendaient au château de Fléchère, commune de Fareins (Ain). M. de Fleurieux conduisait lui-même la voiture; en voulant entrer dans l'avenue qui mène au château, il fit tourner trop brusquement l'attelage; une des guides s'engagea dans le garde-crotte, et, par l'effet d'une traction trop violente, fut rompue. Alors les chevaux, jeunes et fougueux, ne sentant plus le frein, entraînèrent la voiture dans la direction d'un précipice. MM. de Fleurieux et de Tournon ainsi que M^{lles} de Fleurieux s'élançèrent hors de la voiture, où resta M^{lle} de Tournon. Cependant la calèche était entraînée du côté du précipice; heureusement elle fut accrochée par une roue à un arbre; on eut le temps d'arriver du château pour donner des secours, se rendre maître des chevaux et relever les blessés. M. de Fleurieux se était forcé le poignet droit; M. de Tournon avait une contusion à une jambe; M^{lles} de Fleurieux était évanouie, elle avait une énorme plaie à la tête. Un homme de l'art, qu'on était allé chercher en toute hâte à Villefranche, donna bientôt ses soins aux blessés.

— On écrit de Privas au Courrier de la Drôme, le 26 juillet : « Les incendies deviennent de plus en plus fréquents dans l'Ar-dèche. Nous en avons signalé plusieurs dans notre numéro du 23 juillet, les uns accidentels, les autres attribués à la malveillance. Notre correspondance nous en annonce de nouveaux.

« Le 18, vers les six heures du soir, le feu a pris à la maison d'habitation du nommé Brahy, dans la commune de Sampzon. Malgré les prompts secours des gens du voisinage, tout ce qu'elle contenait en meubles, denrées, etc., a été la proie des flammes. Un enfant de cinq ans est mort par suite de brûlures, et sa mère a failli périr au milieu du sinistre. La perte qu'il a occasionné est évaluée à 2,100 fr. Rien n'était assuré.

« Le 20, au Béage, même événement, au préjudice des sieurs Arcis et Guillard. La perte qui en est résultée est de 811 fr. Rien non plus n'était assuré.

« Le 21, autre incendie dans la commune de Burzet, au préjudice des sieurs Cambouillaud et Gandon. Une mule, un cheval, cinq chèvres, deux porcs, un grand nombre de poules ont péri dans les flammes, qui ont dévoré en même temps tous les meubles, effets, ustensiles et provisions qui se trouvaient dans le bâtiment incendié. On évalue à 8,307 fr. la perte du propriétaire et du fermier. Ce dernier a eu les mains et la figure brûlées en sauvant ses enfants qui étaient couchés; il est alité depuis l'événement. Rien n'était assuré.

« La malveillance est complètement étrangère à ces malheureux événements. »

— Une tempête a éclaté le 10 de ce mois sur la commune de Véronne (Drôme), et y a occasionné de grands ravages par la chute d'une pluie torrentielle qui a fait déborder les eaux du ruisseau appelé Rioussat. Cette pluie était mêlée de gros grêlons qui ont haché les récoltes sur plusieurs points. On s'accorde à évaluer le dommage à plus de 12,000 fr. L'orage s'est également fait sentir d'une manière désastreuse sur la commune de Saillans, où le débordement du Rioussat a emporté des murs de clôture et arraché une grande quantité d'arbres.

— Un cadavre du sexe masculin a été retiré du Rhône le 7 de ce mois, en face de la Basse-Ville. Ce cadavre, en état de putréfaction avancée, paraissait porter l'âge d'environ 45 à 50 ans. Il était vêtu d'une veste en couil gris, d'un pantalon en drap noir, d'une chemisette en flanelle, ayant une seule botte au pied droit. M. le docteur Marquet, accompagné de M. le commissaire de police de Valence, a procédé à la vérification du cadavre, et il a été reconnu qu'il ne portait la trace d'aucune lésion extérieure. La mort a paru accidentelle et occasionnée par l'immersion qui remontait à environ une quinzaine de jours.

— Nous avons à enregistrer un funèbre événement advenu hier matin sur le chemin de fer de Montpellier à Nismes.

M. Cauvy, conducteur en chef des travaux, venait de descendre à la station de Vergèze. Au lieu de sortir de la voie, il s'y est arrêté on ne sait comment, et le train direct de Montpellier à Beaucaire, qui arrivait à toute vitesse, l'a littéralement broyé sous les roues de la locomotive.

Un chef de train du convoi qu'il quittait a vainement signalé le danger; la direction du vent et son état de surdité ont empêché les cris de gare d'arriver aux oreilles de la victime. Le machiniste du convoi direct n'a pu, à cause de la poussière que le vent soulevait sur un passage de niveau, l'apercevoir qu'à une distance de quel-

de la mère pour les cinq enfants était égale, et Jules (c'était bien le meilleur des êtres) montrait pour Henry tout autant d'affection que pour Maurice, Sophie, Edouard et Louise.

Il avait d'ailleurs, et avant que, l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard ne fussent connus, inventé et perfectionné un système de gestes par lequel il s'entretenait fort bien avec sa femme. Ce mode de conversation, bien moins prompt que la parole, faisait que ce couple heureux avait toujours quelque chose à se dire. Bien des gens qui n'ont pas l'avantage d'avoir une sourde-muette pour compagne pourraient user de cette méthode; elles ne s'en trouveraient pas plus mal.

J'oubliais de dire qu'au bout d'un an la vieille dame, qui s'était si inopinément envolée, avait reparu tout-à-coup. Elle demeura plusieurs jours; elle parut revoir Lucie avec le plus tendre intérêt, et celle-ci ne manifesta pas moins de plaisir et d'attendrissement. L'inconnue ne manqua pas de se montrer de nouveau une fois tous les douze mois, et toujours elle laissait à Lucie, en beaux louis d'or tout neufs, une somme assez forte, immédiatement remise à Jules.

Le notaire d'un côté, M^{me} Darblay de l'autre, essayèrent une ou deux fois d'obtenir de leur visiteuse quelques détails sur les circonstances qui avaient précédé son apparition; mais ils renoncèrent promptement à toute tentative à cet égard. On les supplia de s'abstenir de questions auxquelles il était impossible de répondre; on leur assura, avec un irrésistible accent de vérité et d'effroi, que toute démarche indiscrete pour arriver à la connaissance du passé serait infailliblement suivie des plus affreux malheurs.

Jules, ainsi que sa mère, imposa silence à sa curiosité; il étouffa l'idée qui lui était venue d'épier où se rendait, en les quittant, M^{me} François (c'est le nom que s'était donné la vieille dame). Il resta heureux au sein de sa famille; l'étude prospérait.

Lucie manifestait d'ailleurs une vive répugnance pour tout ce qui l'éloignait de chez elle. Elle fut invitée plusieurs fois à se rendre chez des familles nobles du pays, où l'on était fort avide de la voir; elle refusa constamment. Elle ne sortait que pour aller à l'église, pour se promener avec son mari, avec ses enfants. On avait d'abord fait toutes les suppositions possibles; on n'avait pas reculé devant les plus romanesques, ensuite l'on ne s'occupa plus de la sourde-muette.

Les choses étaient dans cet état depuis douze ans. Mme François venait de nouveau d'arriver; il y avait quatre jours qu'elle était dans la maison, lorsque le fils aîné de Jules, Maurice, se précipita brusquement dans le cabinet de son père.

— Papa, dit-il, j'étais dans le jardin; maman s'y promenait avec

Elle court au chevet de ses enfants, elle embrassa Jules; bientôt la santé et le bonheur étaient revenus sur ses traces, et cette maison désolée offrit derechef le plus suave tableau du bonheur domestique.

Ce qu'il y avait aussi de fort remarquable, c'est que, cette fois-ci, Lucie parlait fort bien, entendait au mieux; elle ne se refusa plus à sortir de l'asolitude qu'elle avait paru s'imposer, et sa grâce, son amabilité lui gagnèrent tous les cœurs. Une foule de petits indices démontraient que cette femme avait jadis vécu dans le meilleur monde, et dans le courant de plus d'un entretien, l'on acquit la certitude, à l'expression de son regard ou de son sourire, qu'elle connaissait les gens les plus haut placés et dont s'occupait alors la renommée.

La sévère leçon qu'il avait reçue avait fait impression sur Jules; il ne fit jamais à sa femme aucune question sur tout ce qui s'était passé, et il n'y eut personne qui ne s'imposât la même réserve.

M^{me} François ne reparut plus. Trois ans se passèrent. Henry avait seize ans; il était au collège.

Une épidémie de petite-vérole se déclara dans le pays; Lucie en fut atteinte.

Dès qu'elle se vit en péril, elle fit venir le curé, vieillard des plus respectables et d'une haute expérience. Elle eut avec lui un entretien de plus de deux heures. En quittant sa pénitente, le prêtre portait sur ses traits l'expression d'une préoccupation extrême où la surprise se mêlait à certain sentiment de stupeur.

Lucie expira après avoir remercié son mari du bonheur qu'il lui avait procuré, de la confiance et de la discrétion dont il lui avait donné des preuves.

— Quel empire n'ai-je pas été forcée de prendre sur moi, lui dit-elle, pour ne pas tout te révéler? Mais un serment terrible... Il faut, pour le sort d'Henry, que le curé fasse un voyage, il me l'a promis; à son retour, il n'y aura plus de mystère pour toi.

Le prêtre partit, il ne revint jamais; on apprit en 1789 qu'il avait dû achever sa carrière ecclésiastique dans un diocèse très éloigné.

Henry entra dans la marine; une influence occulte mais puissante parut le protéger à son insu; d'ailleurs, plein de talents, d'ardeur, de courage, il serait parvenu aux grades les plus élevés; dans un de ces combats où Suffren soutint avec tant d'éclat l'honneur du pavillon de France, le jeune lieutenant de vaisseau reçut un boulet en pleine poitrine.

Jules Darblay est mort dans un âge fort avancé, tout aussi peu instruit que le premier jour sur le compte de sa femme, désirant et craignant tout à la fois de pénétrer ce secret.

pas, et tous ses efforts pour s'arrêter brusquement ont été infructueux. Arrivé étranger dans notre ville il y a dix-huit mois, M. Cauvy n'avait pas tardé à se concilier l'estime et l'affection de tous ceux qui l'avaient vu. Il était entré en rapport. Aussi instruit que modeste, il avait vite gagné la compagnie qui l'avait choisi remplira difficilement.

Cet accident est le seul que nous ayons eu jusqu'à présent à signaler sur le chemin de Montpellier à Nîmes; quelque triste qu'il soit, il est rassurant, pour les nombreux voyageurs qui fréquentent cette ligne, de voir qu'il n'a été causé que par le défaut de précaution de celui qui en a été victime.

FOIRE DE BEUCAIRE. — La lenteur qui s'est fait remarquer, dès le début de la foire, pour la vente des articles de rouennerie, tissus, etc., s'est maintenue avec une certaine persévérance. On peut faire remonter la cause à la gêne occasionnée par le défaut de blés dans une grande partie du Midi, et par les suites qu'inspirent la récolte des vins, sérieusement compromise par les orages qui ont éclaté sur notre territoire. Le malaise qui affecte les articles de rouennerie s'est étendu sur les draps, les velours, les dentelles, la broderie et la rubannerie. Nous apprenons cependant avec plaisir que la rouennerie et la draperie se sont un peu relevées dans la journée du 25.

Un fait important mérite d'être constaté à l'endroit des fers. Les articles, qui depuis l'année dernière ont été en hausse, suivent la même impulsion en 1846; ils se sont vendus 27 f. les 100 kilogrammes en 1845; ils ont été cotés à 37 f. le 25 juillet courant. Les articles de filature de gros s'écoulent facilement avec bénéfice. La mercerie et la quincaillerie sont dans de bonnes conditions de vente. Les articles de bonneterie jusqu'à ce jour à traiter sur la place de Beaucaire ont été vendus à des prix élevés; elles se vendaient avec assez de succès. Les articles de bonneterie ont essayé de mettre en vente des qualités supérieures. On pense que la vente de ces articles laissera beaucoup à désirer. Il existe sur la place de fortes parties de soies vieilles provenant de l'année dernière; il est à craindre que l'écoulement de ces soies éprouve quelques difficultés.

A partir du 24, les cuirs ont pris un développement qui permet d'espérer un bon résultat en fin de foire. Les laines, la bonneterie marchent avec lenteur; on espère toutefois que ces articles suivront l'impulsion qui a été donnée depuis deux jours à plusieurs importants.

Les nouveautés suivent l'heureuse impulsion qui a été donnée à ces articles dès l'ouverture de la foire. Les ventes s'effectuent avec facilité à de bons prix. En résumé, les craintes qu'on avait conçues il y a quelques jours ne se sont point réalisées. La foire de 1846, nous aimons à l'espérer, aura peu de chose à envier à celle de 1845. La balance des bénéfices et des mécomptes pourra être établie avec un équilibre satisfaisant.

Il nous reste à ajouter que le nombre des voyageurs sur le chemin de fer a été, en général, très considérable, et qu'on n'évalue pas à moins de 10,000 celui des personnes qui ont parcouru, dimanche dernier, les voies de fer qui séparent Beaucaire de Nîmes et de Montpellier.

BULLETIN DES SOIES.

La situation est toujours à peu près la même sur nos marchés de la Seine et de l'Ardèche. Le cours des prix ne peut être régulièrement fixé que lorsqu'on saura les résultats de la foire de Beaucaire sur cet article.

A Romans, le 24 juillet courant, les soies grèges étaient demandées et les prix bien tenus à la cote suivante :

14/16 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	27	à	28
15/17 d. soies courantes,	27	50	à 28 50
12/15 d. soies de Peyrins,	28		28 75

Les soies de filature d'ordre étaient tenues à 67, 68 et 69 f. le kilogramme sur les 26/27 d.

A Aubenas, le marché du 25 a été moins important. Les soies grèges étaient abondantes. Il s'y est fait peu d'affaires; il y avait calme sur toutes les qualités qui étaient offertes sans preneurs aux prix suivants :

12/14 d. soies ordinaires, le demi-kilogramme,	27	à	27 25
12/14 d.	27	50	28
11/12 d. soies de pays,	28		29
10/11 d.	29		29 50
9/10 d.	29	50	30
9/10 d. soies qualité supérieure,	30		31 50
9/10 d. soies de Joyeuse,	31		32

Soies à vapeur :

12/14 d. soies filées, 5/6 c. côtes du Rhône, 64 à 65 fr.	
12/14 d.	des Cévennes, 66 à 68
9/10 d.	5/4 des Cévennes, 68 à 70
9/10 d.	Saint-Jean (Gard) 70 à 71

A Marseille, sans être trop actives, les transactions ont eu cette huitaine une certaine importance; l'ensemble des ventes s'élève à environ 75 balles, dont les deux tiers en qualités de Perse, Antioche et Castravan.

La consommation a été de 22 balles Perse, 43 f. 50 c. à 45 f. le demi-kilogramme. — 45 balles Antioche R., 43 à 46 f. — 45 balles Castravan, 43 à 45 f. — 9 balles Ardassine, 43 f. — 8 balles Mestoup P. G. 49 f. — 10 balles Espagne, 25 f. — 2 balles Brousse G. G., 48 f. — 2 balles Andrieux, 16 f. 25 c.

TRIBUNAUX ESPAGNOLS.

SORTILÈGES. — VENGEANCE ESPAGNOLE.

Maria Rodrigues, habitante d'Alcalaufuente, était malade depuis longtemps, et sa maladie devint plus sérieuse vers le mois de mai 1845; elle souffrait de douleurs violentes qui allaient de la gorge à l'estomac, accompagnées de convulsions qui ne lui laissaient aucun repos. Les médecins et les empiriques avaient été consultés; leurs remèdes, suivis avec persévérance, n'avaient amené aucune amélioration dans l'état de la malade.

Maria Rodrigues avait une fille nommée Justa. La mère et la fille avaient quelques désagréments avec Ciri'a Gomez, leur voisine, et avaient cessé de se voir, évitant même de la saluer quand elles la rencontraient dans la rue.

La famille de Maria, imbue de croyances superstitieuses, crut qu'elle était ensorcelée par Ciri'a, et cette idée prit plus de force dans l'esprit, lorsqu'elle sut que Ciri'a, étant un jour au lavoir, avait dit qu'elle avait le diable devant les yeux, lorsqu'elle voyait Maria Rodrigues. Les croyances, les Rodrigues s'occupèrent des moyens de délivrer Maria du sortilège dont ils la croyaient victime; ils tentèrent de recourir à la magie, et pour cela on se réunit dans la maison du curé, dont les exhortations conciliantes n'eurent aucun résultat, et, au lieu de chez lui, Ciri'a déclara qu'elle ne pardonnerait jamais les bruits calomnieux qu'ils avaient fait courir sur son compte.

Après, Maria Rodrigues et son gendre Francisco Abad allèrent à l'église de Saint-Bernard, et prièrent le supérieur de réciter les prières et évangiles de saint Marc et saint Luc pour chasser le démon de Maria.

Trois jours qu'ils restèrent dans le couvent, le supérieur lut neuf fois la messe, et les prières demandées, et, enfin, le prêtre, ayant mis l'éponge sur le front de la patiente et voyant que les soubresauts et les tremblements cessaient pas, dit que jamais il n'avait vu possédée en aussi peu de temps, et qu'il n'y avait que le Dieu du ciel ou celle qui l'avait renvoyée qui pourrait la guérir. Il est impossible de croire qu'une pa-

role aussi imprudente ait été prononcée par un homme grave; cependant un témoin l'a affirmé.

Toujours est-il que, le lendemain de leur départ du couvent, Ciri'a, passant devant la porte de la maison de Maria Rodrigues, fut appelée par Justa, qui se trouvait dans une cuisine, qu'elle y entra, fut entourée de Maria, de son mari, de son gendre et de Justa; que les Rodrigues mirent une grande quantité de bois dans le four et l'allumèrent après avoir fermé la porte.

Il est plus facile de s'expliquer que de décrire la scène qui se passa alors entre ces gens, possédés véritablement du démon, puisqu'ils étaient dans le délire de la superstition et de l'erreur, et la malheureuse victime de leurs absurdes préjugés. Ils se jetèrent sur elle et firent tous leurs efforts pour la pousser dans le four, transformé en une ardente fournaise, et une lutte ardente, mortelle, désespérée eut lieu entre ces misérables et la malheureuse Ciri'a. Celle-ci, vaincue, épuisée, tenta un dernier moyen: elle pria ses bourreaux qu'ils veuillent l'entendre un moment. Ils y consentirent. Elle se jette à genoux et s'écrie: « Je suis sorcière, je le déclare, et je rendrai la santé à la malade. »

Sur cet aveu, sur cette promesse, on laissa sortir Ciri'a; mais Justa lui fit une dernière menace: si le soir sa mère n'est pas guérie, son couteau saura la retrouver, et le four pourra être rallumé.

La jeune fille rentre mourante chez elle; elle raconte ce qui lui était arrivé. L'alcade est bientôt informé. Une enquête est immédiatement commencée. On trouve le four encore chaud; les traces de la lutte sont partout; impossible de nier le crime. Les coupables disent qu'ils ont fait cuire du pain, mais ils ne peuvent en montrer; ils font de nouveaux mensonges qui les font tomber en contradiction; ils produisent des témoins, mais ceux-ci ne sont pas d'accord entre eux.

Les circonstances connues, l'état d'irritation dans lequel se trouvait la famille Rodrigues, leur disposition morale à l'égard de la fille Ciri'a, tout a contribué à amener des preuves décisives.

Les deux hommes ont été condamnés à trois années de galères, les deux femmes à trois ans de réclusion et à des dommages-intérêts envers la prétendue sorcière.

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

Nous donnons le compte-rendu des délibérations de la chambre des communes du 24 juillet, parce qu'il s'agit de la marine anglaise, et que les questions qu'elle soulève intéresseront toujours la France au plus haut point.

Après quelques discussions sans importance, M. Ward soumet à la chambre le reste du budget de la marine. Parmi les détails qu'il donne sur divers chapitres des dépenses de la marine, on remarque celui-ci: 240,000 liv. st. figurent pour le nouveau bassin à vapeur, et 200,000 liv. st. pour la factorerie de la vapeur à Portsmouth.

Si l'on considère les créations d'établissements de machines à vapeur sur la côte de France, il est impossible que l'Angleterre, et pour son honneur et pour sa sûreté, demeure en arrière (*remain behind*). (Écoutez! écoutez!)

Il ne serait point convenable pour l'Angleterre de courir encore le risque, par elle couru dans vingt occasions au moins en cinq ans, de se trouver prise à l'improviste, et à son désavantage, dans le cas de quelque brusque éventualité. (Écoutez!) Tel avait été l'abandon de la marine anglaise que, si, dans l'une de ces occasions, une brusque rupture de nos relations pacifiques avec d'autres pays était arrivée, nous nous serions trouvés tout-à-fait non préparés pour la guerre (*totally unprepared for warfare*). Il ne faut pas qu'un tel état de choses se reproduise. (Écoutez!) Cela tenait à ce que l'amirauté anglaise ne voulait pas alarmer les autres nations. Voilà pourquoi il y avait malheureusement absence de cette concentration de ressources essentiellement nécessaires dans un grand pays maritime pour que le pays soit invulnérable, et cette concentration ne s'est opérée que récemment. (Écoutez!)

Jusqu'ici Woolwich était la seule factorerie de vapeur que nous possédassions, celles de Plymouth et de Portsmouth n'étant pas terminées; assurément cela n'aurait pas suffi pour notre service si l'on tient compte des marines à vapeur étrangères sur la Méditerranée et sur d'autres mers.

Il est une réforme désirable que je suis jaloux de voir réaliser, c'est l'amélioration du mode d'équipement des bâtiments. Dans des éventualités sérieuses, il est peu sûr, il est imprudent de compléter l'équipage des navires par des hommes qui ne sont pas familiarisés avec le service et qui n'entendent rien à la pratique ni à l'exercice du canon. (Écoutez!) Il vaudrait infiniment mieux revenir au judicieux système de rappeler et réunir les éléments de force maritime répandus sur tout l'univers, je veux dire les matelots occupés par notre marine marchande. (Écoutez!) Il existe un usage, selon moi, insensé et déraisonnable, c'est de licencier et renvoyer tous les hommes d'équipage d'un bâtiment de retour d'une traversée, c'est de laisser ces hommes sans autre ressource peut-être que celle de passer au service de l'étranger. (Écoutez!) Voilà des questions qui ont droit à l'examen le plus approfondi de la part de l'amirauté. Je parle ainsi, quoique je ne nourrisse pas un sentiment d'hostilité contre un pays quelconque (*no hostility to any country whatever*), et quoique je n'aie des vues agressives tendues sur aucun point de l'univers. (Écoutez!)

Je désire aussi vivement que je puis que ce soit au monde que la paix de l'univers soit conservée; mais je suis certain que la plus sûre garantie de la continuation de la tranquillité et du bon ordre, c'est la conviction bien établie chez les autres nations qu'en ce qui nous concerne nous ne souffrirons pas qu'une violation de la paix soit tentée impunément. (Écoutez!) Notre force est la meilleure garantie du monde. (*Our strength is the best security for the peace of the world*). (Écoutez!) Cette conviction sera d'autant mieux établie chez les autres nations qu'elles verront en Angleterre, organisées convenablement, les vastes ressources en vaisseaux et en matelots dont elle est si riche. (Écoutez!)

Sir C. Napier: Je n'ai jamais entendu un lord de l'amirauté faire un exposé plus clair et plus précis que celui que vient de faire l'orateur. Je suis d'accord avec lui sur l'importance et l'utilité d'équiper complètement notre marine, et je dirai qu'en 1840 et 1841, ni per marine a été très imparfaitement équipée. J'espère qu'on prendra désormais des mesures pour qu'un vaisseau ne soit envoyé que très bien équipé à la mer. Il est temps aussi de réformer le système des constructions navales. Nos vaisseaux sont énormes, et il sera bien difficile de s'en servir; ils sont très beaux à voir, mais tout officier qui a navigué dira qu'ils sont de très mauvais vaisseaux de guerre.

Sir George Cockburn: En cas de guerre, la chambre a voté 40,000 hommes; mais si l'on voulait avoir tous les équipages au complet, c'est 43 ou 44,000 hommes qu'il faudrait. Par ordre du gouvernement, une commission a été désignée avec mandat d'inspecter tous les ports et de voir ce qu'il faudra faire pour leur protection, par suite de l'organisation d'une marine à vapeur par les Français. La commission a fait une tournée dans les divers ports, et le gouvernement a adopté les conclusions de la commission, qui demandait qu'un certain nombre de vaisseaux de ligne et de frégates fût prêt à seconder les batteries dans les différentes positions où elles pourraient être attaquées.

M. Edmond Lyons, aujourd'hui ministre en Grèce, a reconnu que

le Terrible et la Dévastation étaient des bâtiments excellents. La frégate à vapeur française le Gomer ne peut pas se comparer à la Dévastation, et l'amirauté a pensé qu'il fallait construire en Angleterre quelques bâtiments de la même force que ceux de France; ces bâtiments sont en chantier.

La chambre entend encore quelques observations peu intéressantes et vote les différents crédits pour la marine.

— La lutte des abolitionnistes et des protectionnistes a recommencé sur la proposition relative à l'établissement d'une taxe unique pour les sucres.

C'est lord Brougham qui s'est chargé de renouveler le manifeste de guerre, au nom des abolitionnistes. Dans la séance des lords, du 24 juillet, le noble pair a annoncé qu'il présenterait, lundi, à la chambre, une pétition de Thomas Kirkson, président de la Société contre l'esclavage, concernant la traite dans ses rapports avec la prochaine mesure sur les sucres proposée par le ministère. Ainsi, voilà les abolitionnistes en campagne.

La chambre venait à peine de se former en comité pour l'examen du bill qui tend à proroger les droits actuels sur les sucres, lorsque lord Bentinck s'est levé pour demander, à titre d'amendement préalable, que la prorogation des droits actuels sur les sucres, au lieu d'être fixée au terme du 5 septembre 1846, fût étendue jusqu'au terme du 5 juillet 1847. Cette décision, selon lord Bentinck, ne devait nullement préjudicier aux résolutions ultérieures de la chambre relativement aux mesures permanentes proposées sur les sucres par le ministère; elle avait seulement pour but d'accorder un peu de répit, un peu de merci, le délai de la pitié et de la justice, aux marchands et producteurs placés par le projet ministériel sous l'imminence d'une révolution. Et sir J. English n'a pas manqué de s'adjointre à lord Bentinck, pour appuyer un amendement dont l'intention réelle n'échappait à personne.

Le ministère n'a pas été contraint de se livrer, pour se défendre, à de grands efforts d'éloquence. Le chancelier de l'échiquier a déclaré, très simplement, qu'il était, au contraire, d'une urgence commune, manifestement sentie par tous, que la question des sucres reçut le plus promptement possible une solution permanente. Or, différer encore d'une année l'adoption d'une mesure définitive, ainsi que lord Bentinck le voulait, c'était éloigner jusqu'à la compromettre cette solution dont chacun éprouve et exprime le besoin. Le gouvernement croyait donc devoir s'opposer à l'amendement de lord Bentinck, et il pria la chambre de ne pas l'admettre.

Après cette déclaration, on est allé aux voix: 38 votes ont adopté la prorogation à une année des droits actuels sur les sucres; mais 121 votes ont rejeté cette même prorogation pour s'en tenir à celle d'un mois et dix jours. L'amendement de lord Bentinck a donc réuni contre lui la majorité de 83 voix.

En constatant ce résultat, qui est d'un très heureux augure pour le sort futur du projet ministériel, il n'est pas sans intérêt de rappeler quelques mots qui ont précédé la décision de la chambre des communes. Au moment où les suffrages allaient être rendus, M. Labouchère a dit fort modestement que le cabinet n'était pas dominé par l'espoir d'une majorité très considérable, mais qu'à défaut d'un triomphe certain dont il ne se flattait pas, il comptait poser et discuter la question des sucres de manière, quoi qu'il arrivât, à en faire l'objet d'une mûre et utile délibération.

La modestie avec laquelle M. Labouchère a parlé des espérances du cabinet dont il fait partie a pu sembler un moment l'aveu très humble d'un pressentiment fâcheux. Mais après le vote, après cette apparition d'une majorité de 83 voix, le langage modeste du ministère a dû devenir tout d'un coup pour chacun un acte du meilleur goût. Ainsi que nous le disons en France, rien ne réussit comme le succès.

Après le rejet de l'amendement de lord Bentinck, la chambre a passé à l'examen de divers sujets, entre lesquels on doit remarquer ce qui concerne les forces de la marine anglaise. Nous avons donné plus haut un fragment suffisant du discours de M. Ward et quelques paroles des orateurs qui se sont fait entendre dans la même discussion.

Rien n'est curieux comme les dispositions des hommes d'état anglais, lorsqu'il est question de la puissance maritime de leur pays. Le spectacle de leur supériorité ne les rassure point; ils sont toujours prêts à jeter sur la France des regards d'envie et presque d'effroi. M. Ward a dit positivement qu'à plusieurs reprises une agression de notre part aurait pu compromettre la sûreté de l'Angleterre. M. Ward exagère, sans doute par patriotisme, le danger que son pays a couru. Est-ce que notre marine n'a pas été l'objet, depuis cette année seulement, du vote des quatre vingt-treize millions? Est-ce qu'en attendant la confection de ce pour quoi nous venons à peine de voter la dépense, M. Ward et les siens ne doivent pas compter sur le ministère, sans les efforts duquel notre projet de forces maritimes a été complété?

M. Ward a bien des raisons pour se rassurer; et nous ne parlons pas ici de cette conclusion étrange qui, dans le discours de cet orateur, termine l'expression de chacune de ses craintes rétrospectives: c'est à savoir que la Grande-Bretagne s'est mise désormais en mesure de ne plus redouter personne, selon M. Ward, sur la mer et du côté de la mer.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 21. Les journaux se bornent à commenter une circulaire du comte de Montemolin, insérée dans la feuille carliste *l'Esperanza*, où il est dit que les partisans de la légitimité doivent s'abstenir de troubler par des manifestations intempestives le résultat de ses vues de conciliation. C'est là évidemment une allusion au fameux mariage.

Le ministre de l'intérieur, craignant pour l'Espagne la contagion de l'état de choses qui règne en Portugal, a adressé à tous les chefs politiques des provinces une circulaire pour leur tracer la marche à suivre en cas de tentative d'émeute.

INDES.

Les journaux de l'Inde parlent d'un événement déplorable qui a eu lieu à Loodianah le 20 mai. Pendant un orage, le feu a pris aux casernes et à l'hôpital occupés par le 50^e régiment. Ces bâtiments ont été réduits en cendres. Il y a eu 79 morts, dont 45 hommes, 14 femmes et 20 enfants, et 124 blessés, la plupart très gravement, dont 115 hommes, 4 femmes, 5 enfants.

Les journaux anglais font peser la responsabilité de cette catastrophe sur les autorités au soin desquelles a été confiée la construction des casernes, lesquelles, de même que la plupart des édifices militaires dans les colonies anglaises, étaient simplement construites avec du bois et de la boue séchée au soleil. Aussi a-t-on de vives craintes pour les casernes de Ferozopore, qui sont construites de la même manière. Les parties des bâtiments qui étaient convenablement soutenues ont résisté à la violence de l'ouragan, qui, à ce qu'il paraît, a également causé ailleurs beaucoup de ravages.

AMÉRIQUE DU SUD.

RIO DE LA PLATA, 14 mai. — Les nouvelles de Montevideo ne sont nullement favorables aux partisans de l'intervention. Après le mouvement en faveur de Riveira, il y a eu des troubles. Riveira et son parti sont sans argent; ni M. Ouseley, ni M. Deffaudis ne leur en avanceront, de sorte qu'il ne peut rien faire. Riveira a quitté Montevideo avec 700 hommes, à bord de quelques vaisseaux de guerre anglais. On pense qu'il se dirige vers quelque point de la côte, mais on n'a pas de ses nouvelles. On dit qu'un différend s'est élevé à Corrientes, entre Paz et Madarriaga.

Les Corrientinos ont pris parti pour ce dernier, et Paz est entre dans le Paraguay avec les Paraguayens.

Nouvelles diverses.

On écrit de Saint-Gall (Suisse) :

« Malgré tous les efforts que l'on fait, on n'a pas encore pu parvenir à maîtriser le Rhin. Toutes les tentatives faites pour rétablir les digues ont échoué jusqu'ici. Les deux tiers des eaux continuent à suivre le nouveau lit que le fleuve s'est frayé; plus de cent chars attelés de deux chevaux sont employés depuis quinze jours à conduire des pierres et du bois, sans que l'on ait pu, malgré tous ces matériaux, établir un obstacle assez puissant pour résister à l'impétuosité du Rhin. Le nouveau lit a dix-huit pieds de profondeur à son origine, et la contrée continue à former un vaste lac. »

— On assure, dit le Courrier Français, que l'ambassadeur de Russie à Copenhague vient de protester, au nom de l'empereur, contre la déclaration rendue le 8 juillet dernier par le roi Christian VIII au sujet des duchés de Schleswig et de Holstein.

— Le 27 juillet, à trois heures du matin, un vive lueur éclaira tout-à-coup la plus grande partie de la capitale. Une colonne de feu s'élevait en même temps, près de l'arc de l'Etoile, et illuminait ce monument. Un incendie venait de se déclarer dans l'hippodrome construit depuis l'an dernier par MM. Franconi père et fils. Le feu avait pris dans les écuries ou dans les magasins du matériel, ce qui est singulier, puisque l'établissement ne donne pas de représentations le soir, et qu'aucune lumière n'est nécessaire, si ce n'est peut-être une lanterne pour les chevaux. En quelques instants toute la partie de l'hippodrome qui est du côté de Chaillot était en feu.

On a prévenu les pompiers, mais ils n'ont pu arriver qu'à trois heures trois quarts. Des citoyens courageux et d'une louable présence d'esprit avaient sur-le-champ scindé et abattu la partie des gradins que le feu atteignait déjà, et avaient fait ainsi la part des flammes. De cette façon on a pu préserver toute l'enceinte elliptique, formée des gradins destinés aux spectateurs.

Dès les premiers moments de l'incendie, les chevaux avaient pu s'échapper; ils ont tous été sauvés, à l'exception d'un seul qui avait l'épaule luxée depuis plusieurs jours, et qui a été brûlé, ne pouvant fuir assez tôt.

La perte est considérable; les débris de l'incendie couvrent un vaste espace. Tout le matériel est détruit. Les casques, les vêtements de fer poli dont on habitait les chevaux, ne sont plus qu'un monceau de ferrailles. On va reconstruire sur-le-champ les bâtiments détruits. C'est le second incendie dont les Franconi sont victimes.

Personne n'a été blessé.

L'établissement était assuré par quatre compagnies.

Devons-nous maintenant nous faire l'écho d'un bruit pénible à répéter? On dit que la malveillance n'est pas étrangère à ce désastre. On en cherche la preuve dans l'endroit où le feu a pris; cet endroit était, en effet, le plus dangereux de l'établissement: les fourrages devaient facilement s'allumer et communiquer l'incendie. La justice a commencé, du reste, des informations.

— Un homonyme du si fameux Pritchard s'est mis à dogmatiser dans l'Etat d'Ohio. Il prédit la fin très prochaine du monde, et il prépare ses fidèles à cette grande et imminente catastrophe. La préparation n'est pas moins bizarre que la prophétie. Il les fait former en un cercle, dont le centre est occupé par une cuve remplie d'eau. Là, chacun va purifier son ame en se baignant les pieds; on se met ensuite à danser autour de la cuve, et à la fin de cette ronde étrange, hommes et femmes indistinctement embrassent leurs voisins. Le pasteur Pritchard, parcourant le cercle à son tour, embrasse chacun des adeptes. Il enseigne en outre que les deux sexes portent inégalement le joug, mais que cette inégalité ne doit pas subsister long-temps; se fondant enfin sur ce qu'au dernier jour les fidèles et les infidèles doivent être séparés à jamais, il en conclut qu'autant vaut opérer dès à présent cette grande séparation. Ces doctrines insensées et ces folles pratiques n'ont pas laissé de lui procurer une nombreuse clientèle.

— La Revue Administrative fait connaître une décision de M. le ministre des finances portant que l'exemption de la formalité du timbre est acquise :

1° Aux décomptes des pensions d'aliénés indigents entretenus aux frais d'un département dans un établissement privé d'aliénés.

2° Aux états de journées et aux quittances que produisent les dépôts de mendicité pour obtenir le paiement de la nourriture des mendiants qui sont renfermés dans les établissements à la charge du département dans lequel ils sont situés, ou pour le compte des départements limitrophes.

Cette exemption repose, comme la première, également sur ce que le prix de la nourriture des mendiants n'est réellement qu'un secours accordé à des indigents.

3° Aux états des frais de poursuites tombés en non-valeur, dont le remboursement est effectué par l'administration des forêts.

4° Les pouvoirs donnés, soit en France, soit à l'étranger, par les pensionnaires de l'ancienne liste civile pour recevoir les secours que la loi leur accorde, sont affranchis de la formalité du timbre et de l'enregistrement.

— On lit dans le Courrier de la Sarthe :

« L'affaire des ouvriers serruriers prévenus de coalition vient de se terminer devant le tribunal correctionnel du Mans. Trois condamnations ont été prononcées : l'une à huit jours de prison contre le nommé Braindeau, et les deux autres à trois jours contre les nommés Seize et Dessarthes; les autres prévenus ont été acquittés. »

— L'Union d'Auxerre signale encore de nombreux incendies dans le département de l'Yonne. A Saint-Cyr-les-Colons, à 16 kilomètres d'Auxerre, le feu a dévoré 25 maisons et 50 ou 40 bâtiments d'exploitation; 26 ménages sont réduits à la plus affreuse misère. A Courgis, canton de Chablis, 11 maisons, 10 granges, des écuries, des récoltes ont été la proie des flammes. A Courgenay, arrondissement de Sens, 12 maisons ont été réduites en cendres.

Plusieurs sinistres ont éclaté sur d'autres points, mais ils n'ont pas eu des conséquences aussi déplorables.

— Le 15 août aura lieu à Edimbourg l'inauguration de la statue de sir Walter Scott.

— Le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, est menacé d'une singulière adresse que vient de voter la société d'abstinence de Liverpool. Cette société, « déplorant, dit-elle, la multiplicité des cas d'ivresse occasionnés par les nombreux toasts portés au prince avec des liqueurs spiritueuses, » a résolu de s'adresser à lui-même pour obtenir de lui l'indication d'un remède à ce qu'elle regarde comme un abus. Reste à savoir comment s'y prendra le prince pour empêcher les buveurs de s'intéresser à sa santé.

— Le contre-amiral Montagnies de la Roque, qui commande la division navale des côtes occidentales d'Afrique, vient de mettre garnison à Nehida, dans le fort cédé à la France par le roi de Dahomey. C'est à Nehida qu'est le comptoir de la maison Régis, de Marseille. Il n'est pas probable que le cabinet se soit exposé à désavouer de nouveau un de ses officiers, et il a dû obtenir, pour cette innocente conquête, la permission de l'Angleterre.

— Par un navire arrivé au Havre, on a appris que le mariage de la grande-duchesse Olga, de Russie, avec le prince royal de Wurtemberg, avait eu lieu à Peterhoff, près Saint-Petersbourg, le 15 juillet. Les fêtes ont duré pendant trois jours.

— On lit dans l'Echo de Vézère :

« M. le maréchal Bugeaud est arrivé hier à Périgueux. Il en est reparti pour Excideuil dans la soirée, après avoir dîné à la préfecture. Si nous en croyons les personnes qui l'ont vu, ses idées de retraite se seraient beaucoup modifiées, et, selon nos prévisions, il serait moins éloigné que jamais de l'idée de retourner en Afrique. »

— On lit dans le Journal de la Somme :

« Nous avions entendu parler il y a deux jours déjà d'un fait très grave, auquel nous n'osions croire et que nous n'avons pas voulu publier avant d'avoir acquis la certitude qu'il était parfaitement exact. Aujourd'hui, il est malheureusement certain qu'une tentative qui ne peut être que celle d'un forcené ou d'un fou, et qui pouvait entraîner d'épouvantables conséquences, vient d'avoir lieu sur le chemin de fer du Nord. Il y a trois jours, dans la partie de ce chemin qui traverse le territoire de Vicquemont, les

employés reconnurent que vingt-six coins, destinés à maintenir les rails dans les coussinets, avaient été enlevés.

» On conçoit à quel désastre horrible pouvait conduire un tel crime. Une plainte a été déposée au parquet de M. le procureur du roi d'Amiens, et l'instruction vient de s'ouvrir. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 juillet 1846.

Le bourse a commencé avec quelque apparence de hausse. Avant l'ouverture, on a fait 83 40, et le 3 0/0 a ouvert au parquet à ce prix. Pendant toute la bourse, il est resté stationnaire entre 83 40 et 83 35, et il a été demandé à ce dernier cours au parquet et dans la coulisse.

Les affaires ont été modérées. Les fonds anglais sont arrivés en hausse de 1/8 0/0.

Table with 2 columns: Chemins de fer and Cours. Lists various railway lines and their current prices.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 29 juillet.

Table with 5 columns: Chemins de fer, Comptant, Liq. Courante, Liq. Prochaine. Lists railway lines and their prices in different categories.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de M. Benoît Glénard, qui était marchand de chapeaux de paille, rue Mercière, n° 5, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés par la famille de celui-ci d'assister à ses funérailles qui auront lieu le 30 courant à onze heures et quart. Le convoi partira du domicile du défunt à l'heure précitée.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

Vente par la voie de la licitation judiciaire,

à laquelle les étrangers seront admis.

ADJUDICATION AU SAMEDI 22 AOUT 1846,

A DIX HEURES DU MATIN,

EN UN SEUL LOT,

D'UNE PLATRIÈRE,

DE DEUX CORPS DE BATIMENTS

Servant d'habitation et à l'exploitation d'une fabrique de plâtre ayant tous ses agrès,

DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN

et des tréfonds ou droit de fouille sur les immeubles désignés.

Le tout est situé sur les communes de Milly et Bussières, arrondissement de Mâcon, département de Saône-et-Loire, et appartient indivisément aux mariés Perrin et Bonnard, demeurant en la commune de Milly.

La mise à prix est de..... 35,000 f. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué poursuivant; à M^e Mestre, avoué colicitant, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges, et encore, sur les lieux, à M. Berthet, qui habite dans les bâtiments. (2416)

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

Le samedi 29 août 1846,

EN QUATRE LOTS AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE, de PHOTEL dit

DE LA MANÈGE INTERIEUR,

Composé de quatre grands corps de bâtiments, situé à Lyon, quartier Saint-Jean, rue de l'Archevêché.

Indivis entre les dames Chappet, Ricard, Duchand, les sieurs Lortet et Franchon, et les mineurs Bottex.

Sur les mises à prix, pour le premier lot, de..... 110,000 f. Pour le deuxième lot, de..... 100,000 Pour le troisième lot, de..... 100,000 Pour le quatrième lot, de..... 60,000 S'adresser, pour les renseignements, à M^e Phélip, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, place du Change, 4; ou à M^e Givord, avoué colicitant, demeurant à Lyon, rue Porte-Froc. PHÉLIP. (2143)

DÉPÔT CENTRAL, THÉRIER, PARFUMEUR, 19, rue de Bussé, à PARIS



3 fr. le flacon; remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons. La BARBIÈRE présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches composites et efflorescences, etc., engendrées sur la peau par quelque cause que ce soit. Dépôts: Vernet, Lyon; Vènes frères, Bordeaux; Thumin, Marseille; Abbadie Vidal, Toulouse.

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR. Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Nignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Oratoire; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

CHOCOLAT

AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant et d'une digestion facile, se trouve à Lyon, chez M. LARDET, place de la Préfecture, et dans les premières pharmacies et maisons d'épicerie. CHOCOLAT DE SANTÉ, 1 f. 60 c., 2 f., 2 f. 50 c., 5 et 4 f. — CHOCOLATS A LA VANILLE, 3 et 4 f. (5174-7874)

FUMIGATIONS

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux, Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cou, migraines, douleurs dentaires, etc.—Prix: 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (4625)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 f., UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguey. (3700)

Étude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix.

S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

Étude de M^e Coste, notaire, rue Neuve, 7.

A VENDRE pour cause de santé.—fonds de quincaillerie et ferronnerie dans un des meilleurs quartiers de Lyon. S'adresser audit M^e Coste, notaire. (1444)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi premier août 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place de la Préfecture, n° 12, au domicile du sieur Marcelin, cafetier, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'un matériel propre à l'exploitation d'un fonds de café, tel que tables, chaises, tabourets, comptoirs, glaces, billards, tablettes de jeu, verres à liqueurs et à vin, lits garnis, bouteilles, cruches, fourneau, canapés, rideaux, etc. (1926)

A VENDRE pleine activité et d'un bon revenu, située dans un bon quartier de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Martin, quai d'Orléans, n. 27, au 3^e. (783)

AVIS. On demande pour tenir un comptoir une dame qui fasse un versement de 5 à 6,000 f. On lui donnera garantie et un appointement raisonnable. (802)

S'adresser, le matin de neuf heures à midi, chez M. Bory, rentier, quai de la Baleine, n. 20, au 4^e.

AVIS QUARANTE FRANCS DE RÉCOMPENSE à la personne qui apportera au bureau du Censeur un bracelet en or perdu hier dimanche de la rue de la Quarantaine aux portes des Étroits. (801)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 58; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (5545)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaillerie, 19.